Collectif des Familles de Disparus en Algérie

SOS Disparus

# Revue de Presse

## SEPTEMBRE 2022

# Table des matières

lequotidien-oran.com 05-09-2022 Grève surprise au métro d'Alger ..... 1

elwatan-dz.com 05-09-2022 Verdict des procès en appel de Mohamed Benhalima et Mohamed Abdellah : Entre remises et confirmation des peines ..... 2

radio-m.net 07-09-2022 Droits de l'homme: la visite du rapporteur de l'ONU en Algérie reportée ..... 4

elwatan-dz.com 10-09-2022 Sur une plainte du ministère du commerce : Un journaliste d'Echorouk sous mandat de dépôt ..... 5

lematindalgerie.com 12-09-2022 La détenue d'opinion Kamira Naït Sid en grève de la faim ..... 6

lematindalgerie.com 15-09-2022 Le journaliste Mohamed Mouloudj en grève de la faim ..... 7

lematindalgerie.com 16-09-2022 Grève d'El Watan : les travailleurs dénoncent le coup de force d'un groupe d'actionnaires ..... 8

tsa-algerie.com 18-09-2022 Un maire FFS placé sous mandat de dépôt ..... 10

radio-m.net 27-09-2022 Prison de Koléa : transfèrements de plusieurs détenus ..... 11

tsa-algerie.com 28-09-2022 Caritas Algérie met fin à ses activités ..... 12

lematindalgerie.com 28-09-2022 Le PDG d'El Watan aux grévistes : « Foutez le camp d'ici ! » ..... 13

lequotidien-oran.com 05-09-2022

# Grève surprise au métro d'Alger

**R. N.**

A quelques jours de la rentrée sociale, qui commencera exceptionnellement cette année par la rentrée universitaire qui précède celle de l'Education nationale, une grève surprise a été enregistrée hier sur le réseau du métro d'Alger.

Toutes les stations de métro étaient fermées tôt le matin à la station centrale de Ruisseaux. Si la période n'est pas au rush, puisque la rentrée des classes est attendue dans plus de deux semaines, cette grève a déstabilisé les usagers qui empruntent le métro dans les deux sens, vers Alger Centre et vers El Harrach. Les usagers allant vers la place 1er Mai ou Tafourah ont emprunté les bus ou les taxis, pour les plus pressés. Un communiqué de la Direction générale de Métro El Djazaïr (EMA) a été rendu public vers 8h sur la page Facebook de la société. «Une partie des travailleurs du métro d'Alger observe depuis ce dimanche matin (04/09/2022) un arrêt de travail collectif illicite et sans préavis. La Direction générale de Métro El Djazaïr s'excuse auprès de ses usagers pour cet arrêt de travail survenu inopinément et sans revendications», indique le communiqué. La même source indique que la «Direction générale fournit tous les efforts nécessaires afin de revenir à une exploitation normale». Jusqu'à 15h30, aucune reprise du trafic du métro d'Alger n'était en vue. Le service communication de l'EMA était injoignable.

elwatan-dz.com 05-09-2022

# Verdict des procès en appel de Mohamed Benhalima et Mohamed Abdellah : Entre remises et confirmation des peines

**Salima Tlemçani**

L'Algérie a décidé d'être intraitable avec les membres du réseau Rachad (photo : H. Lyès)

Le verdict des trois procès de Mohamed Benhalima, ex-caporal de l'armée algérienne, dont il a déserté les rangs, pour rejoindre l'Espagne, où il s'est converti en «youtubeur» très actif sur les réseaux sociaux et dont les publications ont fait l'objet de plusieurs poursuites judiciaires, est tombé.

Expulsé par les autorités espagnoles, il a été pris en charge par les services de police, chargés des enquêtes préliminaires, avant d'être remis aux autorités judiciaires militaires, qui le poursuivent pour «désertion et divulgation d'informations classées confidentielles à des pays étrangers», des faits qui lui ont valu la peine de mort, prononcée par contumace.

Le 28 août dernier, Benhalima a été jugé par la chambre pénale près la cour d'Alger, pour trois affaires distinctes liées à ses publications et vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, qui lui ont valu trois peines de prison, 8 ans, 5 ans et 3 ans, prononcées en première instance. Il avait nié les faits, évoquant «un piratage» de ses comptes, et déclaré aussi qu'il n'a fait que dénoncer la corruption, avant de se plaindre «d'abus» et «d'actes de maltraitance» , dont il dit avoir fait l'objet, durant l'enquête préliminaire.

Le procureur général a demandé une aggravation de la peine de 8 ans, pour la porter à 10 et celles de 5 ans et 3 ans, alors que son avocat Me Zakaria Belahrech a réclamé tout simplement la relaxe. Hier, la présidente de la chambre pénale a revu à 6 ans, la peine de 8 ans, et à 3 ans celle de 5 ans et maintenu celle de 3 ans.

Durant la même audience d'appel, en ce dimanche 28 août 2022, la présidente de la chambre pénale a également jugé Mohamed Abdellah, qui avait deux affaires enrôlées, dont une a été renvoyée. Mohamed Abdellah, ancien élément de la gendarmerie, a déserté les rangs de GN, pour se réfugier en Espagne. Très actif sur les réseaux sociaux, il a été poursuivi pour plusieurs affaires liées à ses activités sur la toile, mais aussi pour sa désertion, qui lui a valu une condamnation de 20 ans de prison ferme, prononcée par contumace. Lors de son procès, il a nié les faits reprochés et s'est défendu en affirmant que ses publications ne concernent que la corruption.

Le procureur général n'y a pas été avec le dos de la cuillère. Il a tout simplement demandé une aggravation de la peine de 3 ans de prison ferme, prononcée en première instance, alors que son avocat, Me Zakaria Belahrèche, a plaidé la relaxe, après avoir démonté les inculpations. Hier, la présidente de la chambre pénale a confirmé la sanction pénale de 3 ans.

Il est important de rappeler que les procès de Benhalima et d'Abdellah, devant le tribunal militaire de Blida, pour leur désertion, ont été reportés à deux reprises. Le dernier renvoi a eu lieu au mois de juillet dernier, et à ce jour aucune date n'a été retenue pour l'examen de leurs dossiers. Il est à rappeler que Mohamed Benhalima est poursuivi pour au moins une trentaine d'affaires et Mohamed Abdellah, pour une vingtaine.

Parmi ces dossiers, certains relèvent de la criminelle, voire du terrorisme, pour leur appartenance, à en croire les autorités judiciaires, à l'organisation islamiste «Rachad», dirigée par d'anciens cadres du parti dissous, installés à l'étranger, et inscrite par l'Algérie, sur la liste des «organisations terroristes».

radio-m.net 07-09-2022

# Droits de l'homme: la visite du rapporteur de l'ONU en Algérie reportée

**Radio M**

La visite du rapporteur spécial de L'ONU sur la liberté d'association, de réunions et de manifestations prévue pour ce 12 septembre est officiellement reportée à 2023, a-t-on appris du vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Said Salhi.

Le rapporteur spécial a reporté sa visite à la demande du gouvernement algérien, précise la même source qui rappelle, du passage, que ce report est la douzième depuis 2011.

Commentant ce énième report, Said Salhi dira que le gouvernement ne veut pas assumer ses engagements devant les mécanismes Onusien de protection des droits humains. ''il a peur de cette visite qui va démasquer la réalité d'une répression implacable, c'est une fuite en avant, tellement la situation des libertés publiques est chaotique et accablantes, caractérisée par les multiples atteintes et interdictions des libertés en matière de marches et rassemblements pacifiques interdites depuis mars 2021'', souligne-t-il avant d'ajouter : '' Des associations dissoutes et des bureaux fermée et scellé à l'image de RAJ et de SDH Oran, des partis politiques gelés d'activités à l'image du PST d'autres sont sous poursuites judiciaires multiples a l'images de l'UCP et le MDS, que dira le gouvernement face à toutes ces violations''.

Dans son agenda, l'expert l'ONU devrait tenir des réunions avec des acteurs de l'opposition et de la société civile autonome.

Pour rappel, l'Algérie refuse d'accorder une invitation ouverte aux rapporteurs spéciaux de l'ONU chargés des questions des droits de l'homme.

elwatan-dz.com 10-09-2022

# Sur une plainte du ministère du commerce : Un journaliste d'Echorouk sous mandat de dépôt

**M. M.**

Le journaliste Belkacem Houam

Un autre journaliste en prison pour… un article de presse. Il s'agit, cette fois-ci, de Belkacem Houam, qui travaille dans la rubrique nationale au quotidien arabophone Echorouk.

Ayant rédigé, dans l'édition de son journal de mercredi dernier, un article sur les dattes et la problématique de leur exportation, le journaliste a été convoqué jeudi, selon un communiqué de la direction du journal, par les services de sécurité. Il a été présenté, le même jour, devant le procureur de la République qui a transféré son dossier au juge d'instruction près le tribunal d'Hussein Dey d'Alger.

Ce dernier a décidé de le placer sous mandat de dépôt. Selon la direction d'Echorouk, l'incarcération du journaliste a eu lieu suite à une plainte du ministère du Commerce qui n'a pas apprécié le contenu d'un article «évoquant le refoulement d'une cargaison de dattes algériennes par la France en raison de l'utilisation d'insecticides».

Ce faisant, la direction du journal affirme avoir engagé «un collectif d'avocats pour défendre son employé et le faire sortir rapidement de prison». «Notre journaliste n'a rédigé qu'un article dans un contexte clair, qui est celui d'informer les pouvoirs publics d'un problème, selon les déclarations des opérateurs eux-mêmes, et dans la défense de la réputation du produit national et la protection des exportations algériennes.

Et cela loin de toute interprétation arbitraire qui n'a rien à voir avec les objectifs et l'orientation du sujet», écrit la direction d'Echorouk. L'incarcération de Belkacem Houam a suscité, depuis hier matin, l'indignation des professionnels de la presse qui n'ont pas manqué de relever, dans des réactions sur leurs pages Facebook, le fait que «la dépénalisation des délits de presse, consacrée par la Constitution, n'a pas été respectée».

## lematindalgerie.com 12-09-2022

# La détenue d'opinion Kamira Naït Sid en grève de la faim

**Sofiane Ayache**

Kamira Naït Sid, présidente du congrès mondial amazigh, a entamé ce lundi son premier jour de grève de la faim à la prison de Koléa.

La détenue d'opinion Kamira Naït Sid a décidé d'entrer en grève de la faim pour protester contre ses conditions de détentions et l'arbitraire qu'elle subit depuis un an, selon plusieurs avocats défenseurs des droits de l'homme.

Les chefs d'accusation retenus contre Kamira Nait Sid sont notamment « atteinte à l'unité nationale et à la sécurité de l'Etat » et « appartenance à une organisation terroriste » en vertu de l'article 87 bis du code pénal qui prévoit des peines allant de 10 ans d'emprisonnement à la perpétuité et à la peine de mort. Autant de charges imaginaires retenues contre une militante pacifique, connue pour ses positions publiques.

Faut-il rappeler que deux militants sont décédés suite à leur grève de la faim en détention : le Dr Kamel Eddine Fekhar, militant des droits de l'homme et de la cause mozabite ainsi que l'activiste Mohamed Tamalt. Aucun responsable n'a été sanctionné suite à ces décès malgré les annonces de commissions d'enquête.

Militante de la cause amazighe, Kamira Naït Sid a été enlevé par des éléments des services de sécurité le 24 août 2021 de chez elle à Draa Ben Khedda, dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle ne réapparaîtra qu'une semaine plus tard. Elle sera présentée devant le juge du tribunal de Sidi M'hamed qui l'a placée sous mandat de dépôt.

Depuis, la militante Kamira, comme tous l'écrasante majorité des militants de la cause amazighe, comme Hamou Boumedine, Bouaziz Aït Chebib, Abdeslam Abdenour, etc, arrêtés à la même période, croupit en prison.

La vague d'arrestations qui a touché des figures de proue de la revendication amazighe, mais aussi des indépendantistes et autonomistes kabyles est survenue quelques jours seulement après les terribles incendies qui ont fait plus de 200 morts et 110 000 ha de couvert forestiers partis en fumée. La Kabylie meurtrie dans sa chair et son âme assistait aux arrestations de ses femmes et ses hommes.

Plus de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Tous sont poursuivis pour de fallacieux chefs d'inculpation, inventés de toutes pièces par une justice aux ordres.

## lematindalgerie.com 15-09-2022

# Le journaliste Mohamed Mouloudj en grève de la faim

La liste des détenus d'opinion en grève de la faim depuis lundi se rallonge. Ils sont 26 prisonniers d'opinion détenus à la prison de Koléa à recourir à la grève de la faim comme ultime moyen de défendre leurs droits bafoués par les autorités.

Mohamed Mouloudj, journaliste du quotidien Liberté aujourd'hui fermé, fait partie des détenus d'opinion en grève de la faim. Les avocats n'ont pas pu lui rendre visite car son état de santé ne le permet pas, indiquent-ils dans un post publié mercredi sur les réseaux sociaux. L'épouse de Mohamed Moumoudj a également annoncé qu'elle était en grève de la faim en soutien à son mari.

Ce journaliste, connu pour son esprit libre, a été arrêté le 12 septembre 2021 avec Hassan Bouras, journaliste et militant des droits humains. Il est placé en détention provisoire sur des accusations de terrorisme en lien à ses publications en ligne.

Le dossier de Mohamed Mouloudj a été transféré en juin dernier au tribunal criminel de Dar El Beida. Toutes les demandes de sa remise en liberté ont été rejetées, comme celles introduites par de nombreux avocats pour d'autres détenus d'opinion.

Ils sont originaires de Kabylie. Des femmes militantes et des activistes décidés à mettre leur santé, voire leur vie en danger pour faire entendre leur voix.

Ces prisonniers en grève de la faim sont à leur troisième jour de grève ce jeudi. Ils sont détenus depuis plus d'un an pour la plupart, d'autres bien plus. Sans procès. Souvent inculpés de charges imaginaires, comme le terrorisme. Leurs dossiers sont vides, selon plusieurs avocats. Comme d'ailleurs ceux de tous les détenus d'opinion.

Aussi imprégnées par l'arbitraire, les autorités les laisseront-elles mourir de faim en prison ?

Rappelons qu'il y a quelques jours, l'Algérie a demandé à reporter la visite du rapporteur spécial sur les libertés de réunion et d'association de l'ONU. C'est peu dire sur le malaise des autorités concernant les violations ordinaires des droits de l'homme et des libertés dans le pays.

## lematindalgerie.com 16-09-2022

# Grève d'El Watan : les travailleurs dénoncent le coup de force d'un groupe d'actionnaires

**Samia Naït Iqbal**

Le nouveau cycle de grève entamé vendredi 16 septembre par les travailleurs du quotidien francophone El Watan en soutien à leur principale revendication qui a trait au versement de leurs salaires impayés depuis mars dernier a fait l'objet d'une tentative de sabordage de la part d' »un groupe d'actionnaires retraités de l'entreprise ».

C'est ce qui est indiqué dans une déclaration rendue publique dans l'après-midi de ce vendredi 16 septembre par la section syndicale du quotidien *El Watan* qui qualifie cet acte de « coup de force opéré par un groupe d'actionnaires retraités de l'entreprise venus, ce vendredi 16 mars 2022, spécialement pour confectionner le journal à la place des journalistes et travailleurs en grève ». « Cela constitue une grave dérive et une violation flagrante de l'exercice du droit de grève consacré et protégé par la loi 90-02 qui « interdit toute affectation de travailleurs par voie de recrutement ou autrement, destinée à pourvoir au remplacement des travailleurs en grève », estiment les syndicalistes.

Et de poursuivre : « Au lieu de chercher à régler la question des salaires impayés depuis le mois de mars 2022, l'employeur s'attelle malheureusement à briser le mouvement de grève, alors que depuis sa création le journal a fait de la défense des droits socioprofessionnels des travailleurs son sacré crédo ». Les grévistes, vent debout embraie : « Pire, certains actionnaires s'en sont carrément pris à Mme la secrétaire générale de la section syndicale et à un membre du bureau en voulant même les agresser physiquement, en prétextant une pseudo-« menace contre deux employées du journal », venues prendre part à cette malheureuse entreprise de violation du droit à l'exercice de la grève », est-il écrit dans la déclaration du syndicat. Le même syndicat précise que « la veille déjà, un membre du conseil d'administration a contacté plusieurs travailleurs, pour tenter de les intimider afin qu'ils participent à la confection du journal en ce vendredi de grève ».

En conclusion, il est affirmé que « devant ce grave dérapage, aux conséquences néfastes pour l'image du journal et de l'entreprise, que l'employeur doit assumer pleinement, les travailleurs continueront leur mouvement de grève jusqu'à satisfaction de leurs revendications légitimes, à savoir le versement des salaires impayés depuis le mois de mars 2022 et se réserveront le droit de saisir la justice. »

Rappelons que 150 employés de la SPA El Watan ont entamé cette grève ouverte depuis le 12 juillet 2022, à raison de deux à trois jours chaque semaine. L'objectif des grévistes est de réclamer le versement de leurs salaires et d'alerter l'opinion publique et les autorités quant aux menaces de disparition qui pèsent sur leur outil de travail.

Aujourd'hui, force est de constater que la situation de non-paiement des salaires persiste et le contentieux qui oppose le journal à l'administration fiscale et aux banques restent pendant. De même que la privation du journal de la publicité publique.

Des raisons invoquées par les propriétaires du journal pour justifier le non-paiement des salaires.

Pour les travailleurs, un nouveau pas est franchi dans le bras de fer qui les oppose à l'employeur coupable, à leurs yeux, de rompre le contrat de confiance qui lie les deux parties, suite à la tentative de briser leur mouvement de grève opérée par un groupe d'actionnaires. D'autant plus, qu'en décidant de suspendre leur mouvement de grève le 17 août dernier, ils (les travailleurs), ont donné des gages sur leur volonté d'aider à trouver une issue à l'impasse que vit la SPA El Watan. Une situation de laquelle les propriétaires du journal s'avèrent bien incapables de l'en sortir. Un motif aggravant qui contraint la section syndicale à revenir à la protestation à partir de ce vendredi.

Avec ce mouvement de grève et la rupture de confiance entre salariés et actionnaires, tout porte à croire qu'El Watan est en train de mourir d'une triste mort.

## tsa-algerie.com 18-09-2022

# Un maire FFS placé sous mandat de dépôt

***Par:*** **Rédaction**

Le maire FFS de Freha dans la wilaya de Tizi-Ouzou a été placé sous mandat de dépôt, a indiqué ce dimanche son parti, qui a dénoncé cette « détention » et réclamé sa « libération immédiate ».

Le FFS a exprimé dans un communiqué sa « pleine solidarité » avec le maire de Freha et lui a affirmé son « plein soutien ».

Le FFS a condamné cette « arrestation » et renouvelé sa « condamnation du recours répété à la détention provisoire, qui a toujours été une exception plutôt la règle, notamment lorsqu'il s'agit de représentants du peuple ou de questions de libertés et d'opinion. »

Le FFS met garde à ne pas utiliser « l'affaire en cours » pour « faire pression et influencer les décisions du maire de Freha concernant sa gestion des affaires locales ». Ce maire est « connu pour sa détermination à défendre ses prérogatives et le foncier dans la région de sa juridiction. »

# radio-m.net 27-09-2022 Prison de Koléa : transfèrements de plusieurs détenus

**Lynda Abbou**

**Un groupe de prisonniers à la prison de Koléa, dont des détenus d'opinion-pour certains grévistes de la faim-, aurait été transféré vers d'autres prisons du pays ces derniers jours, affirment plusieurs avocats.**

Dernière nouvelle en date sur le sujet : outre le journaliste, Mohamed Mouloudj, transféré à la prison d'In Ouessara, le détenu Amichi Tahar a été transféré vers la prison de Blida tandis que Maaouche Farid a été transféré vers celle de Bordj Bouararidj.

« L'injustice ne s'arrête pas à l'emprisonnement des innocents mais ça continue avec le transfert des détenus grévistes de la faim vers différents prisions du territoire national », a indiqué ce mardi l'avocate Me Yamina Alili sur son compte Facebook. Me Yamina Alili s'est rendue dans la matinée à la prison de Koléa pour rendre visite aux détenus pour lesquels elle s'est constituée.

« Je me suis déplacée ce matin à Kolea pour visiter un nombre de détenus dont Mohamed Mouloudj, mais je n'ai pas pu le voir ! Le gardien m'a informé qu'il a été transféré à la prison d'Ain Ouessara avec d'autres prisonniers dont j'ignore l'identité », avait révélé dimanche à Radio M l'avocate, Aouicha Bekhti. Deux jours après cette révélation, rien ne filtre sur le nombre et l'identité de tous les détenus touchés par ces transfèrements.

Ce n'est pas la première fois que des détenus en grève de la faim soient transférés vers d'autres prisons du pays. Le mois de février dernier, vingt-trois (23) détenus d'opinion grévistes avaient été transférés dont treize (13) vers la prison de Bouira et les dix (10) autres vers la prison de Berouaguia. Une décision qualifiée d'«atteinte grave aux droits de détenus » par les défenseurs des droits humains d'autant qu'une bonne partie parmi ces détenus n'a pas encore été jugée et aucune condamnation finale n'a été prononcée à leur encontre.

## tsa-algerie.com 28-09-2022

# Caritas Algérie met fin à ses activités

**Lilia Benameur**

L'association Caritas Algérie, organe caritatif de l'église catholique en Algérie, met fin à ses activités dans le pays, en réponse à une « demande des pouvoirs publics » algériens.

Dans un communiqué cosigné par Mgr Paul Desfarges, l'archevêque émérite d'Alger et président de l'association, et par Mgr Jean-Paul Vesco, son successeur à Alger, Caritas Algérie a annoncé la fermeture » complète et définitive » de l'association à compter du 1er octobre prochain.

Sans donner plus de détails, l'association a indiqué que cette mesure répond *« à la demande des pouvoirs publics. »*

Soulignant qu'elle resterait *« fidèle à sa mission caritative au service de la fraternité, en partenariat avec toutes les personnes de bonne volonté »*, l'église catholique en Algérie a tenu à remercier l'ensemble des personnes ayant participé au fil des années, *« de différentes façons, à faire vivre cette œuvre au service des plus vulnérables et du peuple algérien. »*

Constituée le 28 juin 1962, Caritas Algérie œuvrait pour le soutien et l'aide des personnes défavorisées, à travers de multiples projets sur tout le territoire national, et répondait *« dans les limites de ses moyens, aux demandes d'aides qui lui parviennent, indépendamment des origines, identités ou appartenances religieuses des personnes qui la sollicitent tant que ces dernières partagent ses objectifs et ses valeurs. »*

## lematindalgerie.com 28-09-2022

## Le PDG d'El Watan aux grévistes : « Foutez le camp d'ici ! »

Dans son communiqué n°9, la section syndicale du journal *El Watan* dénonce le comportement de la direction et les intimidations, les provocations de la direction générale. Et s'indigne devant le comportement du PDG. Lire ci-dessous le communiqué de la section syndicale.

« La direction générale de l'entreprise El Watan multiplie les provocations à l'encontre des travailleurs grévistes. En effet, après la violation caractérisée du droit de l'exercice de la grève en recourant au remplacement du personnel gréviste, par des actionnaires dont des membres du Conseil d'Administration et des collaborateurs au statut professionnel vulnérable, l'agression des membres du bureau syndical et de sa secrétaire générale, l'intimidation de certains salariés grévistes, l'employeur se permet encore une fois de se substituer à la justice en martelant que le mouvement de grève est « illégal » tout en s'en prenant carrément aux travailleurs grévistes, leur intimant l'ordre de quitter les lieux.

Ce mercredi 28 septembre 2022, à l'issue de leur assemblée générale qui s'est déroulée, dans les locaux du journal, comme le prévoit la loi, les travailleurs grévistes, qui tenaient un sit-in symbolique afin de dénoncer le non-paiement de leurs salaires depuis mars 2022, ont vite vu arriver vers eux un P-DG en colère et menaçant. « Votre grève est déclarée illégale par l'Inspection du Travail de la wilaya d'Alger », a-t-il lancé face aux grévistes avant de s'emporter: « Foutez le camp d'ici !».

Le PDG, qui s'est ainsi autorisé une énième sortie de piste, récidive en recourant aux menaces, intimidations voire même à une tentative d'agression physique sur un journaliste. Pire, il s'est même permis de brandir la menace de faire appel aux agents de police pour évacuer les lieux.

Ainsi donc, la direction affiche, encore une fois, tout le déni et le mépris dont elle est capable alors que la crise que traverse l'entreprise exige un sens élevé de responsabilité et du respect à l'égard des travailleurs qui attendent leurs salaires depuis le mois de mars 2022.

Le bureau syndical dénonce avec véhémence cet état de fait et rappelle que la grève des travailleurs est toujours en cours et que le journal édité depuis le 17 de ce mois est confectionné en dehors du cadre légal étant donné que l'écrasante majorité des travailleurs en charge de cette tâche (journalistes, encadrement et personnel technique) est toujours en grève.